

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU LOT,

- Vu l'arrêté du 07 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académique et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale nationale,
- Vu l'arrêté rectoral de l'académie de Toulouse du 29 juin 2017 portant délégation de signature à M. Xavier PAPILLON, directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale du Lot pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et professeurs des écoles,
- Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du rectorat de l'académie de Toulouse portant sur l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs du département du Lot en date du 7 décembre 2018,
- Vu les propositions présentées par les organisations syndicales et la Mutuelle générale de l'éducation nationale,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – L'arrêté du 04 octobre 2019 portant sur la composition de la commission départementale de l'action sociale du département du Lot (CDAS) est modifié comme suit :

A - Représentants de l'Administration

TITULAIRES :

M. Xavier PAPILLON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Lot, Président

M. Marc GINESTE, Principal adjoint du Collège Olivier de Magny de Cahors

SUPPLEANTS :

Mme Karine AVRIL, Secrétaire générale de la DSDEN du Lot

Mme Françoise ILKOW, Attachée d'administration de l'Etat - Division des personnels

B – Représentants des Personnels

TITULAIRES :

Mme Christine LAVERDET	SE-UNSA
Mme Marie-Hélène BAUDEL	SE-UNSA
Mme Anne-Marie PICOT	SNUIPP-FSU
M. Benoît DEBALS	SNUIPP-FSU
M. Pauline LAIR	SGEN-CFDT

SUPPLEANTS :

Mme Amélie BONNAUD	SE-UNSA
M. Cyril ALAGNOU	SE-UNSA
Mme Martine DUBOIS-GRAVELEAU	SNUIPP-FSU
Mme Céline SOMPAYRAC	SNUIPP-FSU
Mme Laurelenn MARI	SGEN-CFDT

C - Représentants de la MGEN

TITULAIRES :

M. Julien MARES
Mme Annie HONTAREDE
Mme Françoise GRENOUILHAT
M. Jean-Luc PERRIGAULT
M. Marc MAJOREL

SUPPLEANTS :

M. Jean-Pierre VIALARD
Mme Dominique DEBON
M. Philippe LEFEVRE
M. Jean-Marc RODIER
M. Bernard COSTES

ARTICLE 2- En cas d'empêchement du Président, la Secrétaire Générale assurera son remplacement.

ARTICLE 3 - Une commission restreinte pourra être constituée afin de se réunir en urgence entre deux sessions de la commission départementale.

ARTICLE 4 - Madame la Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 03 avril 2020

Le Directeur académique
des services de l'Education nationale
du Lot,



Xavier PAPILLON